



FRANCE TRAVAIL

OU COMMENT FAIRE DU CHÔMAGE...
UN *BUSINESS* !



CONTEXTE

Le 16 septembre, 23 travailleuses privées d'emploi entre 20 et 64 ans en situation de chômage longue durée et majoritairement en fin de droits ou sans indemnisation, ont intégré une formation pour obtenir le titre professionnel de Secrétaire assistant médico-social (SAMS) dispensée par l'organisme privé Ideko Formation. Proposées par France Travail, ce type de formations s'inscrivent dans le cadre de la politique de retour à l'emploi des chômeurs longue durée que prétend mettre en place le gouvernement actuel via la loi dite « pour le plein emploi » et l'orientation des chômeurs vers les métiers dits « en tension ». La contrepartie : durcir les conditions d'indemnisation chômage et d'obtention du RSA, baisser les montants des indemnités et augmenter le nombre de contrôles de recherche d'emploi.

Le remplacement d'un dispositif par un autre pour assurer le financement

Cette formation devait initialement être financée par la Région Île-de-France mais celle-ci l'a refusée au tout dernier moment. À que cela ne tienne, France Travail et Ideko décident de la transformer en POE I (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle, permettant de débloquent un financement France Travail de 8 900€ par stagiaire.

Deux entreprises, *Osmonia* et *Izysec*, sont trouvées pour signer la convention tripartite et les promesses d'embauche nécessaires pour ce type de dispositifs. Aux dires de France Travail et Ideko, cela ne changerait rien au déroulé de la formation, sa durée et sa finalité.

Pourtant, cela a changé beaucoup de choses car une formation qualifiante et une POE I ont des finalités totalement différentes. Tandis que la première donne accès à un titre professionnel, la seconde est une simple « préparation » à une embauche promise. De plus, une POE I a une durée de 2 mois et non 6 mois.

Conséquences :

1. Même si un examen a lieu (à ce jour, aucune date d'examen n'est prévu alors même qu'il devait avoir lieu à la mi-mars), il ne donnera pas accès au titre professionnel SAMS
2. La différence de durée a donné lieu à des problèmes de calendrier : alors qu'elles ont bien effectué 6 mois de formation dont 2 mois de stages, elles n'ont été rémunérées que 4 mois, voire 2 mois pour certaines d'entre elles.
3. Cette différence entre le calendrier de formation officiel (2 mois financés) et le calendrier réel (6 mois de formation) a généré une incohérence de dates (formation débutée le 16 septembre mais rémunérée à partir du 23, fin du financement au 22 décembre, etc.) qui les a empêché de demander les aides matérielles auxquelles elles auraient pu prétendre (aide à la garde d'enfants, aides à la mobilité, etc.), les différents conseillers France Travail bloquant les demandes en raison des incohérences du dossier. Et ce alors même que c'est bien la transformation en POE I, décision de France Travail, qui a généré ces dysfonctionnements et que les stagiaires ont alerté leurs conseillers dès le mois de septembre 2024.

Une POE I sans entreprise

Autre surprise : les deux entreprises « partenaires », *Osmonia* et *Izysec*, se sont révélées inexistantes, sans doute créées de toute pièce pour l'occasion, comme cela arrive souvent (voir notre dossier de juin 2024 sur Kelly Formation). Dès lors, envolés les espoirs d'être embauchées à la fin de la formation !

Plus le temps passe et plus cette formation qui, pour toutes ces femmes, représentait l'espoir de sortir de la précarité, se transforme en cauchemar : celui d'une vulgaire arnaque à la subvention publique.

“ France Travail m'a imposé la formation IDEKO alors que j'avais demandé un BTS de secrétaire médical. Lors de mon premier rendez-vous, on m'a affirmé que cette formation délivrait un diplôme de niveau BAC+2. Le 16 septembre, lors de la prérentrée, le directeur et les formateurs nous ont informés qu'ils n'avaient pas obtenu les subventions nécessaires mais que la formation débiterait malgré tout. Ils ont également précisé qu'elle était finalement de niveau BAC et non BTS. Un agent de France Travail est intervenu et nous a demandé de ne pas déclarer notre entrée en formation avant octobre, voire décembre pour certains. Il a précisé que les indemnités de formation ne devraient être versées qu'à partir du 23 septembre, bien que la formation ait commencé le 16. Ceux qui refusaient ces conditions pouvaient partir. Face à ces incohérences, j'ai refusé de signer. ”

Une formation a minima pour récupérer des subventions publiques

Car, indépendamment de la transformation en POE I, Ideko Formation est l'exemple type des organismes de formation bidon : programme initial non suivi, modules non dispensés, volume d'heure allégés, absence d'outils adaptés (pas de plateforme technique, de matériel informatique, de logiciels adéquats, etc.), pas d'accompagnement dans leur recherche de stage, formatrices en auto-entreprise, modules de formation remplacés par des débats du type « Faut-il se marier par amour ou par intérêt ? », etc.

Cela pose la question de la nature de la certification Qualiopi (que Ideko avait obtenue) et du respect de l'obligation de contrôle de la part de France Travail et des régions : en réalité, aucun contrôle a priori n'est effectué. Bon filon pour les petits et gros escrocs : ils peuvent recevoir chaque année des dizaines de millions d'argent public sans même se donner la peine de dispenser de vraies formations !

Parallèlement, les contrôles des allocataires de l'Assurance chômage ou du RSA, eux, est de plus en plus nombreux, avec des équipes de contrôle de recherche d'emploi renforcées (à effectif constant, c'est-à-dire au détriment du nombre de conseillers France Travail chargés d'accompagner les chômeurs dans leurs démarches), et de plus en plus expéditifs, via de courts entretiens téléphoniques qui ne permettent pas de prendre en compte la situation réelle des allocataires avant de prononcer les radiations.

“*Désireuse de reprendre ma vie en main après quatre ans d'inactivité, j'ai intégré cette formation avec espoir, prête à me sacrifier pour assurer un meilleur avenir à mes enfants. Mais dès la première semaine, j'ai découvert que nous ne serions pas rémunérées. J'avais pourtant engagé une assistante maternelle pour 700 € par mois, payée un forfait Navigo de 90 €, couvert les frais de cantine et de périscolaire pour ma fille, sans oublier les repas quotidiens. Malgré ces coûts, je me suis accrochée, persuadée qu'au bout du chemin, un diplôme me permet de retrouver une stabilité professionnelle.*

Mais rapidement, mes camarades et moi avons constaté de nombreuses incohérences : des cours vides, dispensés par des professeurs non qualifiés, un programme flou et des conditions d'apprentissage médiocres. Nous n'avons quasiment rien appris, et la durée des cours

Ce qui devait être une opportunité s'est révélé être une immense déception.”

France Travail - la Région IDF & le gouvernement comme principaux responsables de cette débâcle

“*On m'avait promis qu'avec cette formation, je retrouverais un emploi et améliorerais mes qualifications.*

Aujourd'hui, je risque de n'obtenir aucun diplôme. Cette fausse formation m'a fait perdre un temps précieux, sans aucune réelle opportunité à la clé, et m'a plongée dans une profonde dépression.”

Si Ideko a sciemment menti pour obtenir un financement, ce sont France Travail, la Région et le gouvernement qui sont les véritables responsables dans cette affaire. En effet, ce sont eux qui, par leurs agissements, ont permis et permettent à des entreprises comme Ideko d'exister et de voler l'argent des travailleurs.



FRANCE TRAVAIL

C'est lui qui a proposé la formation, l'a transformé en POE I sans informer les stagiaires des conséquences et a manqué à son obligation de contrôle. C'est lui aussi qui, mis au courant des problèmes rencontrés par les stagiaires, a fait la sourde oreille jusqu'à la quasi toute fin de la formation.

Aujourd'hui, Ideko fait l'objet d'une enquête interne et perdra sans aucun doute sa certification. Mais c'est trop tard. Les stagiaires, elles, ont perdu pour certaines 6 mois d'allocations chômage, d'autres ont subi une interruption d'indemnisation, ont dû payer de leur poche des cartes de transport, des assistantes maternelles, des frais de repas : autant de sacrifices dans l'espoir d'apprendre un métier, trouver enfin un emploi pérenne et subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Sans compter l'impact psychologique de cette arnaque : perte de confiance en elles et dans les institutions, stress et inquiétude quant à leur avenir, dépression, etc.



LA RÉGION IDF

C'est elle qui, à l'origine, a accepté Ideko comme partenaire sans l'avoir contrôlé au préalable avant de refuser, au dernier moment, de la financer.



LE GOUVERNEMENT

C'est lui qui, au nom de la nécessité de réduire les déficits publics, impose de sabrer constamment dans les dépenses publiques, notamment dans le budget formation professionnelle des collectivités territoriales, **en même temps** qu'il clairotte partout que l'investissement dans la formation et l'insertion professionnelle est la contrepartie de la réduction des droits des travailleurs privés d'emploi et précaires. Par ailleurs, il semble que la dette publique ne soit plus un problème lorsqu'il s'agit d'investir 431Mds€ sur cinq ans dans l'industrie militaire.

Ainsi, alors que, depuis plusieurs années :

- Le gouvernement n'a de cesse de réduire les droits de privés d'emploi, de durcir les conditions d'indemnisation et, avec l'opération « tout contrôle » de faire des chômeurs les seuls responsables de leur situation, via des réformes imposées de l'Assurance chômage et la mise en place de la loi dite « pour le plein emploi »
- Que le pays compte déjà 9 millions de travailleurs privés d'emploi et précaires et qu'une nouvelle vague de désindustrialisation est en cours, avec la suppression de plus de 300 000 emplois en quelques mois, sans compter les emplois induits.

Les manquements rencontrés dans l'affaire Ideko sont révélateurs des véritables objectifs de la loi pour le plein emploi et l'instauration de France Travail :

1 - Couper les droits sociaux de tous les travailleurs, dans tous les domaines, pour faire « ruisseler » l'argent de l'État (de nos impôts) et de nos cotisations sociales (notre salaire indirect) dans les poches d'entreprises véreuses ou de grands groupes d'intérim (le marché de la formation et de l'insertion professionnelle étant majoritairement concentré entre les mains de grosses entreprises d'intérim comme ADECCO, PROMAN, etc.

Cf. notre dossier sur les vautours de l'emploi)

2 - Contraindre les chômeurs à accepter n'importe quel poste à n'importe quelle conditions, ce qui permet au patronat d'imposer des salaires de misère et des conditions de travail de plus en plus dégradées.

Bien loin d'œuvrer pour endiguer le chômage de masse, ceux qui nous dirigent aujourd'hui n'ont qu'un seul but : favoriser les intérêts des entreprises et remplir les poches de ceux qui les possèdent. Contre cette collusion d'intérêt entre l'Etat et les élites financières. La CGT et ses comités de chômeurs luttent et continueront de lutter pour une véritable politique de réduction du chômage de masse. Cela ne peut passer que par la baisse du temps de travail, l'investissement dans un vrai service public de la formation professionnelle et dans une réindustrialisation au service de la résolution des besoins sociaux de la population et non des fantasmes guerriers de nos dirigeants et des profits du Capital.

Informations & contacts



cgtchomeurs.idf@gmail.com



06 14 99 08 71

(Victoire, membre du CTPEP IDF)



06 64 38 72 94

(Valérie, stagiaire)



06 12 84 04 65

(Isabelle, stagiaire)

Nous appelons à une mobilisation massive le **jeudi 3 avril à 10h** devant la **Direction régionale de France Travail à Noisy-le-Grand** (3 Rue Galilée, 93160) pour soutenir ces femmes et exiger des comptes aux responsables de cette arnaque institutionnalisée.